



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2024-086

Suppressions d'emplois

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 09 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vendredi 29 novembre 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Patrice BRAGAGNOLO, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Daniel REGIS a donné pouvoir à M. Marc SENOUCHE
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

Conseiller absent

M. Jérôme NORTIER

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 01

Exposé

Annuellement, le tableau des effectifs fait l'objet de plusieurs séquences de toilettage en raison de modification de situation administrative, de différents départs ou mobilités non remplacés ou remplacées sur des grades différents.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que sur le service des affaires scolaires 2 départs en retraite ne seront pas remplacés. Cependant les missions de l'un des deux emplois sont redistribuées aux agents à temps-non complet.

Il propose ainsi de supprimer les emplois suivants au tableau des effectifs :

Nombre de postes	Grade	Temps de travail
2	Agent de maîtrise	35H
1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35H
1	Gardien-Brigadier	35h

Décision

Vu le Code Général de la Fonction Publique, son article L542-2 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 09 octobre 2024 ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'adopter les propositions** de Monsieur le Maire, en procédant à la suppression des emplois ;
- **De charger** Monsieur le Maire, de l'application des décisions prises ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN